

Conditions générales d'inscription

Inscriptions

Toute inscription peut se faire :

- En retournant le bulletin d'inscription (page 76) dûment complété au CTIF :
par Fax : 01 45 34 14 34 ou e-mail : formation@ctif.com
- Ou directement sur le site <https://formation.ctif.com>

IMPORTANT : dès l'inscription si le règlement est effectué par un OPCO, il appartient au client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation, de le mentionner sur le bulletin d'inscription et de s'assurer de la bonne fin de paiement par cet organisme.

En cas d'absences de stagiaires, justifiées ou pas, tous les frais pédagogiques, engagés et non pris en charge par l'OPCO, seront automatiquement refacturés à l'entreprise.

Confirmation - Convention

CTIF confirme l'inscription par écrit, dès réception de la demande et établit une convention de formation.

Toute inscription à une session sera effective dès réception de la convention de formation signée par l'entreprise.

Pré-requis

En validant cette inscription, le signataire confirme qu'il s'est assuré que le(s) stagiaire(s) dispose(nt) des prérequis nécessaires pour le bon suivi de la formation concernée. Le cas échéant, CTIF reste à la disposition du signataire pour vérifier que le(s) stagiaire(s) satisfait(ont) les prérequis de la formation.

Convocation

Au plus tard une semaine avant le début du stage, CTIF adresse au signataire de l'inscription pour transmission au participant, une convocation à laquelle sont joints :

- Un programme horaire détaillé,
- Un plan d'accès.

Prix, facturation et règlement

Les prix sont indiqués hors taxes (à majorer de la TVA en vigueur).

Ils ne comprennent pas les frais de transport, d'hébergement et de repas

(excepté pour les déjeuners dans le cas des formations dispensées sur les sites de CTIF).

Les factures sont payables sans escompte à réception.

La gestion administrative et financière du stage est assurée par CTIF.

Toute session entamée est due en intégralité.

Documents légaux

CTIF adresse au signataire du bulletin :

- Une convention établie en double exemplaire dont un est à nous retourner,
- Une attestation de présence,
- Une attestation de stage à remettre au stagiaire.

La facture est adressée à l'issue de la formation à l'établissement dont les coordonnées figurent sur le bulletin d'inscription.

Visite d'entreprise - réciprocité

Certains de nos stages comprennent une visite d'usine dans un but pédagogique.

La visite par le stagiaire du site choisi entraîne le droit à la réciprocité par la société visitée.

Désistement d'inscription

En cas d'annulation de l'inscription moins de 7 jours ouvrés avant le début du stage, CTIF se réserve le droit de facturer la totalité du prix.

Le remplacement par un autre stagiaire est possible.

Annulation de stage

Au plus tard une semaine avant le début du stage, CTIF se réserve la possibilité d'annuler le stage si le nombre d'inscrits est insuffisant (5 participants minimum).